Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260409-DELIB20260410-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON, Cyril RIBET, Éric SIMON, Édith PERROQUIN

Absents excusés : Denis GOUPIL, Christophe PACE, Solène HAMELIN
Pouvoir : Denis GOUPIL à Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE à Caroline HAYCOX

Secrétaire de séance : Caroline HAYCOX

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

OBJET

SDE22 : Rénovation de 7 foyers sur poteaux bétons
Délibération n° 2026-04-10

Dans le cadre du programme « Fons Vert », l'État souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire.

En accord avec la Préfecture des Côtes-d'Armor et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, c'est le SDE22 qui est porteur des projets en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités costarmoricaines.

Compte tenu des sommes allouées, priorité est donné à la rénovation des lanternes de plus de 30 ans et les foyers responsables de la pollution lumineuse.

Un patrimoine de 7 lanternes au lieu-dit « La Basse Pesnais » correspond à ces critères sur notre collectivité.

Le SDE22 propose des lanternes à Leds fiables et durables à prix négociés, plus respectueuses de l'environnement, moins énergivores et nécessitant moins d'entretien.

Le SDE22 participe à la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 30% à 35% du coût HT des travaux. La dotation « Fond Vert » permettra ainsi d'abonder ce financement de 15% supplémentaires.
Grâce à ces efforts financiers conjugués, vous disposez ainsi d'un financement exceptionnel de près de 50% (soit la moitié du coût global) pour envisager ces rénovations.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260409-DELIB20260410-DE

Décision :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Le projet d'éclairage public de la rénovation des 7 foyers au lieu-dit « La Basse Pesnais » présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 7 000.00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert**

- **Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 3 132.00€.**
  Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8% en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

- **Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.**

- **Les appels de fonds du Syndicat se font en une seule ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Caroline HAYCOX

Le Maire,
Sandrine JUHEL

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 26/03/2026